

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 57 + 2 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme S. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P. ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Mme A. SORGIUS - Suppléante -, MM. J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mme L. DORN - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. Q. BREFI, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°10 : Adoption des taux de fiscalité directe locale 2026

Rapporteur : M. F. ENSMINGER

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire du 29 janvier 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2026,

Vu le produit des taxes à taux votés nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 18 février 2026,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** de FIXER** les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2026 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : **0,584 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : **10,97 %**
- Taxe d'Habitation : **22,32 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **20,92 %**

*** de METTRE** en réserve un taux de CFE de **0,15 %**

*** de CHARGER** le Président de notifier ces décisions aux services préfectoraux et à ceux de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Sandrine GANGLOFF
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président